

Chanoine Brugière

# Périgueux

# Chapelles et églises



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède

liiquex

N.D. de la garde

avant Révolut

§ La garde (arch. dep. registre Q411, p. 91). « Et advenant le  
cinquième du mois de février 1791 nous nous sommes  
transportés à l'église de N.D. de la Garde dépendante  
de l'abbaye de Peyrouse, située dans la paroisse  
de Champcevinet... (ayant) 54 pieds de longueur  
sur quinze pieds six pouces de large, et avons  
remarqué que la dite église sort deux chapelles  
et une sacristie, et mesuré les deux chapelles elles  
se sont trouvées avoir chacune quinze pieds de long  
sur 10 de large, la sacristie dix pieds de long sur sept de  
large, que l'église ainsi que les chapelles et sacristie sont  
lambrissées... est suspendue en dehors une petite cloche  
de métal ayant huit pouces de diamètre ou environ. »

SHAP - Fonds

Couvent de Notre Dame 14  
C'était Sautain Duguesseau

Le Couvent de Notre Dame fondé  
par Madame de Fontaine, située  
dans le quartier du Plantin. Son  
église était située le long de la rue  
Barbicanne & de celle qui monte  
vers la porte d'Amboise au Plantin.  
Cet ancien Couvent occupant tout  
l'emplacement qui fut divisé au-  
jourd'hui en plusieurs petits jardins  
& compris la partie du bâtiment  
ou logent les veuves de Princes.  
L'église dans les murs s'élevait  
à la hauteur de 50 pieds environ  
était revêtue de charpente  
et couverte au javillon. Par des-  
sus cette charpente étaient des  
galeries très vastes surmontées  
d'une voûte couverte  
au javillon le tout s'élevait  
au moins à la hauteur de 130 pieds.  
L'église et le couvent furent  
détruits le 18 mars 1793 tant  
que par la date qui est fort  
à l'occident par Mgr de la Bourdonnaye.

Eglise Notre-Dame,

Rachetée en 1810 pour des raisons de  
charité, cette église était dans la  
rue Notre-Dame au faubourg de la rue du Plantin  
- Le Couvent des religieuses de N.D. fut  
bâti en 1628.

SHAP - Fonds Pommarède

Ste Claire -

Procès verbal de la C<sup>te</sup> de  
Ste Claire de Bréguera B 764 1792  
(4 feuillets écrits)

~~La greye supérieure~~ ~~sur~~ la dame  
M<sup>lle</sup> Charles Lagrese supérieure de  
la d. communauté  
meublé de mobiliers

Cordeliers

Procès verbal Inventaire  
14 may 1791

Laborie syndre des cordeliers. 219  
Cahier contenant la nomenclature détaillée  
des livres de la bibliothèque ~~divisée~~  
en 8 rayons

- Savoir les objets mobiliers il y a  
24 ornementz complets de différentes  
couleurs tant bon que mauvais
- 11 salmatiques de différentes couleurs
- 12 draps de différentes couleurs
- 21 autres de différentes couleurs (sic).
- 5 tapis.
- 24 amets amets, 96 perfections. Nicolas

Jésuites

collège vray M. Stene,

- Fondation abbation sur collège des  
Jésuites. Les écoles du collège touchant  
l'histoire d'Annam. M. Bibl. nat. t. 50 p. 274.

- Fondation sur collège des jésuites D. t. 102 III.

- ~~Statut~~ de leurs biens à Marivaux  
par la c<sup>te</sup> de Bréguera  
21 avril 1791, 21 feuillets vers 430.

- v. 47. grand feuille 2.

- Eglise détruite en 1891.

- Fondation sur collège des Jésuites 1792 (chose  
surveillé p. 257 et suiv.)

- Liste de souscriptions volontaires recueillies en 1831  
pour acquies un passage dans la ville pour l'établissement  
d'un collège (Bull. arch. t. 11 p. 90)

- Fondation bibl. nat. v. 47. grand feuille 9.

Arcaut (N.D. de l')

grand feuille 4. voy. aussi S. Cosme et S. Damien  
à la chapelle de l'Arcaut près ancien hôpital de ce nom  
sous le vocable de S. Come voy. grand feuille 8.  
- Procès de l'Arcaut grand feuille 12.

S. Cosme et S. Damien

En 1614 l'vicairie de S. Cosme et S.  
Damien fut unie à l'hôpital S<sup>te</sup> marthe  
de l'Arcaut. Cette église dépendait  
des chapeaux de S. Front. Il y avait près  
de l'Arcaut une fontaine abondante dont le  
courant allait se jeter dans la rivière  
de la ville. (Cette fontaine ne bruta encore)  
- S. Cosme et S. Damien, or die de Ste Claire  
plus près des murs de la ville. Lettres  
de Guyon en 1742.

## Depot de Mendicite.

Il est situé à la Cité près de la Tour de Nesmes  
 cette demeure eue de la Tour de Nesmes  
 sa maison qui est confie aux sœurs  
 de St<sup>e</sup> Martha fut achete des fils Bontheur  
 le 6 Février 1847. Elle renferme environ  
 70 paupes. Il y a une chapelle.

## Daurade (Eglise de la)

voy. grande feuille 2; 4; 5; id;  
 (D. de G.) Sancta Maria Daurata quae est  
 sita in riparia Ella proprii pontis jactat. 1207  
 etc. les seigneurs de ce pays sont  
 à Cadoux, d'abord la Bresse, Bertrac,  
 Font Calambe, la Gregorie et Buschaudry  
 (voy. grande feuille au fond page 6.)

## St Jean de la Cité

- Cette église a été détruite par 1811. Elle  
 était derrière St Etienne et appartenait  
 avant la révolution aux jacobins bleus.  
 - Eglise de St Jean l'Evangeliste au Coin de  
 des papiers, antier de l'ancien t. 2, p. 33, ou  
 église St Cloud.  
 - (Berg. d'Alb. p. 391) Vers le sud et  
 presque au face de la chapelle de St Pierre  
 se trouve le trou de la petite chapelle de  
 St Cloud. Elle portait autrefois le nom de  
 St Jean et elle perdit dans le XIII<sup>e</sup> s.  
 pour prendre celui qu'elle a aujourd'hui.  
 C'était une chapelle donnée par un  
 vicaire. La construction de cette chapelle  
 offre deux étages bien distinctes l'un des  
 XI<sup>e</sup> s., l'autre du XIII<sup>e</sup>; elle est occupée  
 par un charroy.  
 - voy. page 2 grande feuille.  
 † Eglise de St Jean l'Evangeliste rue St Pierre et dans plus  
 † Johannes juxta eccles. sancti Petri alta p. 111. XIII<sup>e</sup> s.  
 † Claustrum sancti Johannis Evangelistae inter jacobin  
 † et civitatem 1843.  
 - Guillaume Montoyet arch. évêq. et  
 vic. évêq. de St Jean de la Cité. arch. de  
 la Borg. B. 601. 1766. 1769.  
 - Charles Trésorier. Bull. arch. t. 2, p. 447.

## St Gervais

Près du chemin de la ville au bout  
 de la cité. Eglise existant en 1476  
 (voy. Bibl. nat. t. 49.)  
 - 1818. Près l'église St Gervais maison  
 pour renfermer les putifères (id. t. 50)



Eglise de Coulon ou eglise Charles  
 (Extrait de Saulani Duguezieu)  
 On voit que cette eglise fut fondée par  
 l'empereur Charlemagne dans le temps  
 qu'il étoit à Weizum, il la dota  
 d'un terrain d'une cons. décente et  
 suffisant pour la nourriture et  
 subsistance d'un chapelain... On  
 prétend qu'elle fut bâtie pour expé-  
 tier l'antiquité de quelque événement  
 extraordinaire qui eut lieu concer-  
 nant la source de Coulon qui mit  
 tout un abîme mais une forte  
 source n'ayant que six pieds de  
 profondeur. Le vulgaire a voulu  
 dire que l'empereur Charlemagne  
 l'avoit faite surgir miraculeu-  
 sement pour fournir de l'eau  
 à son armée les jours ayant  
 séché pendant les nuits et les fon-  
 taines... D'autres prétendent qu'il  
 y avoit là autrefois une chapelle  
 ou petite eglise bâtie sur la dite source  
 qui étoit par elle-même si noble, qu'  
 elle commença à couler pendant

Notre Dame de la Garde  
 (Extrait de Saulani Duguezieu)  
 La chapelle ou petite eglise de  
 Notre Dame de la Garde étoit située à  
 peu près vis-à-vis la nouvelle com-  
 munaute des Clarisses sur la gauche...  
 C'étoit près de cette eglise qu'étoit bâti  
 le premier ermitage pour les chrétiens...  
 on y a trouvé plusieurs sépultures...  
 Normans Desbarbes Curé de St Front  
 faisoit faire les premières communions  
 après Pâques dans cette eglise, le grand  
 et le petit s'immisèrent y allant aussi  
 dans les précédents faire leur dévotion,  
 elle étoit située dans le territoire  
 appelé Podium radiorum ou radoux  
 d'où est venu par corruption le mot  
 patois pourradis, le Novradis.  
 voyez page 5 St. martyrs

quel chapelain y devoit la B  
 messes, que tous les assistants s'inscrivent  
 et que le pape de l'époque n'ait pas  
 son, sachant fort bien que tous les  
 deux de leur sort, qu'il fut cependant  
 le temps d'achever la messe et fut  
 échappé à l'inondation et que c'est  
 est évidemment fut cause qu'on  
 bâtit une autre eglise vis-à-vis dont  
 les pierres sont disposées en aile de  
 moulin de côté de la dite source.  
 Hermitage de Coulon. Cet hermitage  
 étoit situé au bout de la laine sur  
 la gauche du chemin d'Angoulême  
 à Coustou où est le tournant de la  
 route de Biberac. On voit encore  
 ces débris d'un croix sur le mur le  
 long du chemin, elle étoit nommée  
 de Coustou la croix de l'hermitage

ancien abbaye de St Ganche  
 ou St Cybart  
 (Extrait de Saulani Duguezieu)  
 Cette abbaye occupoit l'empla-  
 cement où fut bâti le couvent de  
 Communauté des frères prêcheurs  
 ou Dominicains qui étoit maintenant  
 le couvent des Ursulines... Cette eglise  
 de l'abbaye étoit bâtie sur la roche ou  
 abîme maintenant la terrasse, j'y ai vu  
 fouiller vers l'année 1778, on y  
 trouva plusieurs sépultures entières  
 couvertes d'un tombeau, on trouva  
 sculptés les armes de la maison de  
 Bourbonville qui sont deux lions de  
 gueules croisés...  
 Le fonds Leppie tome 3 f. 132  
 doit avoir des documents  
 sur le Couvent de Sainte Ursule.

## Collège de Savigliano

- août 1762 les PP Jacobins remplacent le  
PP. Jésuites dans la direction du collège  
BB-33.

\* février 1770 la direction du collège jésuite  
des PP Jacobins avec prêtres de la mission  
(missionnaires) est confiée (sur le désir de  
l'Évêque) aux prêtres la Doctrine Chrétienne  
(les Docteurs) BB-33.

. nov. 1770. les Docteurs prennent possession  
du collège.

\* Les Jacobins ne furent d'abord acceptés  
par le parlement.

SHAP - Fonds Pommarède

S. Couvent  
St. Uesue.

(Vint le 7 janvier 1884)

de la cloche dans le Campanile

(Cloche dans le Campanile) & J'ai été faite en 1842 par Gouryot Joseph Victor fondeur à Brevarvres (Hautemarne). En relief: un christ, une cloche des anges pèse environ 150 livres.

St. Simon Liguier

- Dans le corridor d'en haut il y a deux statues en bois doré. L'une représente le grand prêtre simon <sup>portant sur son dos</sup> soutenant de son bras gauche l'enfant Jésus. Le grand prêtre a sur la tête la mitre de grand prêtre. Cette statuette qui peut avoir environ 3.5 cm. provient de l'abbaye de Liguier ainsi qu'une autre statuette qui fait le pendant et qui exprime l'enfant Jésus. Cette dernière est bien faite avec vulgaire, l'autre est un peu mieux. Ces deux statues du XVIII<sup>e</sup>.

Stalles Liguier

(il y a 12 apôtres)

- Dans le couvent on remarque les anciennes stalles du Couvent de Liguier: elles sont remarquables surtout par les peintures du dossier qui illustrent tout le pourtour de la salle. Il y a environ vingt cinq anciennes stalles (on y en a ajouté une trentaine de nouvelles qui sont ordinaires). Plusieurs des misericordes des stalles sont des têtes. Les dossiers sont réparés par des quirlaudes qui encadrent une jolie peinture jaunie représentant chacune un apôtre avec son nom en capitale romaine au haut. Il y a en outre le siège de l'abbé qui est d'une très jolie forme et très beau. La peinture du dossier est le crucifiement de S.C. avec la Ste Vierge et St Jean au pied de la croix. A une autre dossier ~~il y a~~ il y a représenté la Nativité de N.S. - Sur le dossier on voit aussi représenté en grand et en sculpture cohérente St Augustin, évêque ayant à ses pieds le hérésien sous la figure de l'hydre à sept têtes. On voit aussi faisant le pendant à St Augustin, sculpture

St Marguerite écrasant un monstre sous  
ses pieds. (le tout du XVII<sup>e</sup> siècle)

reliquaires  
de Périgueux Il y a quatre reliquaires ovales en bois.  
Deux pour un maître de l'ancien  
abbaye et renfermant les reliques  
1<sup>o</sup> St Maurice (ai je bien écrit?) v. St Colomb  
martyr; St Pacifique (on remarque 9 dents)  
v. St Dominata martyre  
2<sup>o</sup> St Benoit martyr, St Colomb m.,  
Saint martyr, St Fortinat,

reliquaire  
de St Ursule Il y a un grand reliquaire très  
beau lettres grand en bois sculpté  
representant un saint ayant une palme  
à la main gauche et une couronne bien  
fournie sur la tête. Il a deux ouvertures  
rondes l'une la plus haute plus grande  
les religieuses de St Ursule croient  
que c'est St Sébastien. Une religieuse de  
85 ans m'a dit que ce reliquaire était  
sous mgr de Périgueux dans la chapelle  
St Jody à la Cathédrale; elle dit je  
crois que ce pourrait être St Pauste.  
Elle a dit aussi qu'elle croyait qu'avant  
la révolution ce reliquaire appartenait  
à la Communauté de St Ursule (ou  
des dominicains je m'en ne m'en rappelle pas bien)

Tableaux - Il y a aussi dans la Communauté  
plusieurs anciens grands et jolis tableaux  
l'un des représente St Ursule et de  
nombreux personnages on la mal expose  
mais il est d'une excellent peinture.

Un autre tableau très bien représente  
l'enfant Jesus tenant le monde et  
soulant aux pieds un dragon, à côté  
de lui est St Jean.

reliquaires - Deux reliquaires à côté du maître  
autel de l'Eglise ouverte au public  
contrairement aux autres reliques de St Pauste,  
l'autre celles de St Justin. Ces dernières  
étaient dans l'Eglise des Capucins  
de Périgueux avant leur expulsion.

- Dans le jardin il y a une fontaine  
qui se prolonge à 30 mètres au moins  
dans le cocher.

- La Communauté doit me donner le dossier du reliquaire à la  
bibliothèque, les livres des Couvents d'Ursulines, le nom des prieures etc.

au legs

# Perigueux

Ecole S. Joseph

11 Lecons XIII cathol. eccles. gouvernante  
in schola ab ill. et Rev. N.S. Dabert  
Petrescora in honorem S. Josephi fundata -  
Deum laudo - Praeclari fundatorum  
munificentiam celebros - magistros  
mones - alumnos voco -  
S. Bruzat praeses - J. Fournier questor -  
Anno M.D.CCC.LXXXII. 11

(fondee par ~~qui~~ Vauthier fondeur d. S. Emile)

Augustins. Religieux mendicants qui font remonter leur origine à une société d'hermites ou de clercs réguliers qui aurait été fondée par S. Augustin. Revenu en un seul corps en 1258 par Alexandre IV.  
En 1574 la réforme de Thomas de Jésus, portugais donna naissance aux Augustins déchaussés dont un couvent fut établi à Périgueux en 1483 par la libéralité de Jean Dupuy seigneur de Trigonan qui donna l'emplacement où l'église fut bâtie. Ce lieu fut donné par Geoffroy de Pompadour évêque de Périgueux, assés de St Pierre de Sadois, religieux de l'ordre de St Augustin qui devint archevêque de Narbonne. (P. Dupuy t. 2 p. 221.)  
En 1675 ce couvent fut rebâti aux frais de M. de Pierre Tricard où se trouve aujourd'hui le musée archéologique. Après la révolution les bâtiments du couvent ont servi de prison, ce qui rappelle les réflexions de M. de Montalembert sur le vandalisme des révolutionnaires, et leur fandra dit-il, bâtir des bagnes avec les ruines des couvents qu'ils auront détruits. (Le Moine d'Occident). Le Couvent des Augustins néanmoins ne subit pas le sort de beaucoup d'autres, on en fit un magasin comme atelier national pour la fabrication des armes.  
Au musée départemental on peut voir le sceau, matrice en cuivre du couvent des Augustins (sceau équival de 50 mm sur 33). Le dessin représente un évêque (S. Augustin) debout, vu de face, mitre, la tête couronnée d'une gloire tenant la croix de sa main gauche et de la droite un cœur embrasé et percé d'une flèche...  
La légende est: Conventus ord. c. s. aug. perigorensis. Ce sceau a été traduit aussi: Couvent de l'ordre des ermites de S. Augustin de Périgueux. Ce sceau est du XVIII<sup>e</sup> s. (Sigillogr. du Périg. par M. Ph. de Busredon page 427.)

Augustins. Religieux mendicants qui font remonter leur origine à une société d'hermites ou de clercs réguliers qui aurait été fondée par S. Augustin et réuni en un seul corps par le pape Alexandre IV en 1258.  
En 1574 la réforme de Thomas de Jésus, portugais donna naissance aux Augustins déchaussés dont un couvent fut établi à Périgueux en 1483 par les libéralités de Jean Dupuy seigneur de Trigonan qui donna l'emplacement où l'église fut bâtie. Ce lieu fut donné par Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, assés de St Pierre de Sadois, religieux de l'ordre de St Augustin qui devint archevêque de Narbonne. (P. Dupuy t. 2 p. 221.) Le couvent qui était primitivement situé en face de la nouvelle préfecture dans un terrain traversé par la rue Fournier Lacharmie fut rebâti aux frais de messire Pierre Tricard près de la Porte du Plantier. Conspicue comme bien national à la Révolution il servit d'atelier pour la fabrication des armes, il devint ensuite la prison départementale. Ce qui rappelle les réflexions de M. de Montalembert gémissant sur le vandalisme des révolutionnaires; et il leur faucha bâtir des bagnes avec les ruines des couvents qu'ils auraient détruits. Aujourd'hui une aile de ce monument est occupée par le musée départemental. La, dans une vitrine, on peut voir le sceau matrice en cuivre du couvent des Augustins. Il est ovale, à 50 mm sur 33 mm représente l'évêque S. Augustin debout, mitre et couronné de gloire, tenant de la main gauche une croix, de la droite un cœur embrasé et percé d'une flèche... Il y a pour legend le Conventus ord. c. s. aug. perigorensis. Ce sceau est du XVIII<sup>e</sup> s. (Sigillographie du Périgord par M. Ph. de Busredon p. 427.)

Cordeliers. Les Cordeliers sont des religieux de l'ordre de St François d'Assise installés au commencement du XII<sup>e</sup> s. Ils sont vêtus d'une étoffe gramine et ceint d'une corde dont leur vient le nom de Cordeliers. On rapporte qu'étant en terre sainte pendant les Croisades plusieurs d'entre eux prirent un jour les armes pour raffermir le courage des soldats qui commençaient à lâcher pied et qui furent vainqueurs. Un seigneur flamand rendant compte de ce fait à son Roi et ne se rappelant pas leur nom les désigna ainsi : « Ceux qui étaient les de Cordes » et saint Roi les introduisit en France et le couvent de Périgueux fut le 30<sup>e</sup> en rang de fondation.

Réoul de Surlour, qui faisait partie de l'ordre de St François lorsqu'il fut élu sur le siège de Périgueux appela ces religieux dans sa ville épiscopale en 1280 et les établit ensuite dans plusieurs autres villes de son diocèse. Il justifiait avec raison que les prédications et les vertus de ces saints missionnaires seraient un puissant antidote contre le poison qui avait déjà gagné une partie de la province hérétique des Albigeois. Le couvent qui fut bâti à Périgueux là où se trouve aujourd'hui celui de la Visitation était très superbe à en juger par le relief des mesures qui subsistent de son temps.

En 1289 Pierre de Pelot évêque de Périgueux consacra le grand autel en l'honneur de St Front de St François et de St Agnès. Le P. Dupuy y mit aussi St Laurent dont le nom ne figure pas sur l'inscription lapidaire qui a été retrouvée et que l'on peut voir au Musée. En voici la teneur :

(Anno) DNI. M. CC. LXXX. IX. DNS. HE (LIV) PETRAGOR<sup>3</sup> EPS  
 CONSACRABIT MAIUS ALTARE IN HONORUM STI FRONTONIS  
 APLI BI CONFESSORIS ET BI FRANCISEI CONFESSORIS QU  
 SUNDALORIS ET BR AGNES VIRGINIS ET MARTIRIS.

De puissantes familles s'empressèrent de favoriser l'ordre de St François, par de grandes largesses réclamant en retour les prières de ces saints religieux. Dans son testament l'honneur de Vendôme Comte de Périgord désigne même pour lieu de sa sépulture le Couvent des Frères Mineurs de Périgueux qui n'est autre que celui des Cordeliers. (Archiv. des Basses-Pyrénées. série B 624. 1340. 1345).

Les Cordeliers eurent beaucoup à souffrir et de la part des protestants lorsqu'au XVII<sup>e</sup> siècle ils étaient maîtres de la ville et de la part des Frondeurs au XVIII<sup>e</sup> par ordre de Chantel qui commandait à Périgueux plusieurs religieux furent emprisonnés et torturés de ce qu'ils s'opposaient de remettre les deniers en l'obéissance du Roi. (Claude Etienneot mss. bibl. nat. LXII).

On a découvert récemment un sceau du couvent de Notre-Dame des Anges des Frères Mineurs de la ville de Périgueux. Il est du XVII<sup>e</sup> s. et très beau. Je ne sais rien de plus à cet égard.

Cordeliers. Le 8<sup>e</sup> d'avril de l'an 1575 fut consacrée l'église du couvent des frères mineurs de St François et fut béni tout ensemble depuis le premier portail par M<sup>gr</sup> François de La Roche évêque suffragant de M<sup>gr</sup> de Bordeaux. Fut père de ladite église noble Jean d'Abzac, seigneur de la Douze et mère Marie Chambarac femme de Jean Arnald. Fut parrain Pierre Merand avocat et marraine Philippe Gerbille femme de Fronton Talay, marchand. On consacra l'autel de Notre-Dame, de St Martial et ladite église à l'honneur de Dieu, de St François et St Fronton. C'était le jour de St Felicien dont le corps est audit couvent. (Extrait d'une lettre en latin portant que M. de Sadouze fut mis comme fondaire le 14 août 1577. Mss. de la Bibl. nat. t. 34. fonds Terigord).

Il y avait à Périgueux quatre églises principales. Celle 1. de St Hippolyte près l'église actuelle de St Georges; 2. de St Julien; 3. de St Pierre; 4. de St Pierre près du Moulin de Cachepur sur la rive gauche de la Vire. Cette dernière est dans la Commune de Coummerie.

Jésuites. Le Collège, bâti, en 1530 là où était l'ancienne préfecture, fut confié aux Jésuites le 9 octobre 1592 par un contrat passé entre messire de la Porte, maire de la ville et le R. P. Richomme, provincial de la Compagnie. Le F. François Bone, qui pendant l'invasion protestante vint à Périgueux d'immenses services, en fut le premier recteur. Lors de la suppression de la Compagnie en 1763 le Collège fut fermé momentanément par les prêtres de la Petite Mission, auxquels succédèrent les prêtres de la doctrine chrétienne appelés Doctrinaires.

M. Villejeu a découvert les noms des premiers fondateurs du collège de Périgueux. Ils figurent sur une liste de souscriptions recueillies en 1531. Le montant de ces souscriptions s'élève à 1213 livres 5 sols sans compter les offrandes et les dons en nature.

M. le Comte A. de Sarmandie a donné dans le Chroniqueur (1854, p. 157 et suiv.) une copie de l'acte de fondation des Pères Jésuites (9 août 1592). Nous allons donner un résumé succinct de cet intéressant document.

Sachant tous présents et avenir que ce jour d'aujourd'hui neuvième du mois d'octobre 1592 et la ville de Périgueux et maison commune, ses consuls, pardevant moi, notaire, royal et légal, ci-bas nommés et écrits, ont été par leurs savoirs: Messieurs M<sup>rs</sup> Denis de la Porte conseiller du roi et juge criminel en la seneschauverie du Périgord, maire de ladite ville, Nicolas Alexandre, avocat au parlement de Bordeaux, premier consul, Jean Fourtet, Antoine Charon procureur au siège présidial de la présente ville, Odouart Girard, Guy de Valbonquet, sieur de l'Agé, Berthoumieux Châtard, bourgeois et consuls de ladite ville, et Jean Prunier, consul de la Cité, et M<sup>rs</sup> Pierre Brolyodie, greffier en l'élection de Périgord, au nom et comme procureur-syndic de ladite ville et audit nom, d'une part;

Et mess<sup>rs</sup> Louis Richomme, Père provincial de la Compagnie et Société de Jésus, en la Grande Guenime et Lanquedoc et François Debort, Père-recteur de ladite Compagnie du collège de la présente ville, faisant pour et au nom de ladite Société d'autre part; Par lesquels parties a été dit qu'un vœu du conseil général tenu en la présente ville le 13<sup>me</sup> décembre dernier passé, certains articles furent été faits, convenus et arrêtés le 24<sup>me</sup> dudit mois de décembre entre lesdits sieurs maire et consuls et ledit Père Debort audit nom de recteur dudit collège pour l'érection, fondation et dotation d'icelui. Lesdits articles doivent être approuvés par le Père général de ladite Compagnie de Mess<sup>rs</sup> Maurice maître Claude Aquaviva... lesdites parties ont de leur gré et volonté, promis, juré, contenu, stipulé et accepté, sous leur foi, honneur et serment et obligation des biens de leur communauté et société, d'une part et d'autre ce qui suit; savoir est que les susdits premiers articles et conventions dudit jour 24 décembre, en tant qu'ils ne sont dérogés par le présent contrat, seront tenu plein et entier effet, et seront exécutés selon leur forme et teneur.

Coulounvix 9 Avril 1886. H. Bougière. 87 f

parois de Razac, distraite la portion congrue que le curé et vicaire perpétuel s'est réservée. Il est convenu que lorsque ledit collège sera doté de 4,000 livres de revenus annuels, par lesdits maire et consuls ou autres, ledits Pères, ou lesdits cinq classes de rhétorique et grammaire, seront tenus faire le cours de philosophie entier et en deux diverses classes, chaque année, sans toutefois obliger ladite communauté de bailler les 1,000 livres de revenu par devers lesdits 3,000 livres, que de leur plein gré et volonté.

Parce que, en la venue desdits Pères de ladite Compagnie en la présente ville qui fut en l'an 1589, lesdits sieurs maire et consuls avec le conseil et avis des habitants promirent aux dits Pères de ladite Compagnie, leur bâtir une église d'honnête grandeur, autre et plus ample que celle qui est de présent au collège, icelle obver d'ornement et meubler négocier, accommoder et bâtir le logis dudit collège, chambres et offices d'écouter et les garnir de meubles, loutout servant les usages de ladite Compagnie, ensemble leur donner une bibliothèque etc., il sera baillé auxdits Pères de ladite Compagnie la somme de 6,000 livres tournois payables dans six ans prochains venant... Déchargeront lesdits sieurs maire et consuls le collège et personnes d'icelui de toutes tailles et charges quelconques...

Néanmoins, comme toutes choses, voire les meilleures et plus saintes institutions sont par la malice des hommes et injures du temps, perturbées et altérées, sujettes à changement et mutation, il est convenu quesi, pour l'avenir, ledit Père ou leur successeur le vouldraient affranchir de la susdite institution de la jeunesse en ce cas le susdit revenu et dotation dudit collège de la Compagnie dudit Père Jésuite sera employé à la dotation et fondation d'un autre collège catholique en la présente ville, et non ailleurs ni à autre effet, et que Dieu ne permette ni ne souffre advenir que l'audit Père se départant ainsi comme l'institution dudit Père est sainte, bonne, louable et profitable et la fondation dudit collège très-honnête et nécessaire, que le tout par la grâce de Dieu, succède de bien en mieux à son honneur et gloire pour le salut de nos âmes. - In quels articles ont été respectivement convenus et accordés par lesdits sieurs maire et consuls, au nom de toute la communauté, et par ledit Père Debort au nom de sa Compagnie...

A Périgueux en la chambre du Conseil, le 25<sup>me</sup> décembre 1591. Ainsi signé à l'original desdits articles de la Porte maire François Debort recteur, Nicolas Alexandre 1<sup>er</sup> consul, Jean Fourtet consul, Charon consul, Girard consul, Jean Prunier consul de la Cité, et Brolyodie procureur et syndic.

Je veulx la forme de ladite ratification et autorisation dudit articles, faite à Rome par le sieur Aquaviva Père général de ladite Compagnie de Jésus. (Claudio Aquaviva. Societatis Jesu. prapontius generalis eius illustres etc...) date de Rome 25 avril 1592. « sic signatum: Claudius A. R. V., Jacobus Limones secretarius; Richomme, provincial; F. Debort rector. » -

comme étant personnes sapereuses, et  
que chacun pourrait faire sur les m<sup>ur</sup>ailles de la  
dite ville à toute occ<sup>asion</sup> mal à propos, parce que  
leur collége aboutit auxdites murailles et qu'ils  
ont vue sur ledit collége, il a été accordé que à  
chacune des avenues desdites murailles, du côté  
dudit collége, y aura une porte fermant avec une  
serrure qui ouvrira des deux côtés, dont lesdits  
sieurs maire et consuls auront une clef et lesdits  
Pères l'autre; et au regard de la terrasse et cavalier  
joignant le jardin dudit collége et murailles,  
lesdits p<sup>er</sup>es y auront leur promenade pour y prendre  
l'air et recreation, le jour seulement, ensemble sur  
les murailles de lad. ville sans que pour tant ils  
puissent prétendre droit ni titre de propriété ou  
possession quelconque. Outre ce, lesdits Pères de  
ladite Compagnie auront la surintendance des  
pedag<sup>ogues</sup>, non seulement de ceux qui viendront  
au collége, mais aussi des autres qu'ils qu'ils soient,  
afin que la jeunesse ne soit autrement instituee  
que en la foi de l'église catholique, apostolique  
et romaine, bonnes mœurs, ni instruits aux lettres  
que selon l'avis et bons réglemens dudit p<sup>er</sup>es.  
Aussi lesdits Pères promettent de gratuitement et  
sans obligation visiter le précepteur des abeci-  
daires dudit collége et l'instruire comme il faut  
gouverner et enseigner cette petite jeunesse, tant  
aux mœurs qu'aux petits rudiments des lettres, et  
s'il a fait mal son devoir, en avertiront lesdits  
sieurs maire et consuls pour y pourvoir.  
Et avec les susdites conditions ledit collége d'ic<sup>el</sup> à  
présent est et demeure purement, simplement et  
irrévocablement accepté.

Suit la teneur des articles convenus et arrêtés le  
24 décembre 1591. — Jésus Maria. Au nom  
de Dieu le Père, le Fils et le benoist saint Esprit,  
après avoir invoqué l'intercession de la glorieuse Vierge  
Marie, mère de Dieu, des saints et saintes du Paradis,  
et spécialement de monsieur S. Front notre patron,  
Ses maire, Consuls, Procureur et syndic de la  
présente ville, cité et banlieue de Périgueux, recher-  
chant en premier lieu et sur toutes choses, l'avanc-  
ement du nom et gloire de Dieu et désirant le  
salut de leurs âmes, la manutention et augmen-  
tation de la religion catholique, apostolique et  
romaine, extirpation des hérésies, édification et  
instruction du peuple et instruction de leur jeu-  
nesse et celle du présent pays et autres, tant  
en bonnes lettres, mœurs que susdite religion catho-  
lique, et après avoir eu sur ce l'avis de Révérend  
Père en Dieu messire François de Bourdeille évêque de  
Périgueux et des sieurs Chanoines et Chapitres des  
églises cathédrale saint Etienne et collégiale saint  
Front de la présente ville, seigneurs et gentils-hommes  
du pays et officiers royaux, avec le conseil  
général des autres habitants de la présente ville,  
ont estimé être très nécessaire de doter et fonder

en icelle un collége perpétuel de religieuses person-  
nes de la Compagnie de Jésus et pour cet effet  
avant conféré avec le R. P. Clément Dupuy, pro-  
vincial de ladite Compagnie en la Grand-Guyenne  
et Languedoc ont convenu, promis stipulé et  
accepté ce qui s'en suit pour la fondation et dota-  
tion du collége tant avec ledit Père provincial  
que avec le Père François Debord, recteur dudit  
collége, sous le bon plaisir toutefois de leur Père général.  
Premièrement que lesdits Pères de la dite Compa-  
gnie seront tenus annuellement et contuelle-  
ment avoir audit collége et à leurs dépens six  
régens de leur société dont les cinq tiendront et  
feront cinq classes pour l'instruction de la jeunesse  
tant en bonnes mœurs et religion catholique que

ix lettres humaines, latines et grecques, et le sixième  
régent lira et enseignera la philosophie, alterna-  
tivement, savoir la première année la logique,  
et la seconde année la physique et la métaphy-  
sique et la jeunesse instruite audit collège gra-  
tuitement, et sans aucun salaire, et outre ce  
seront tenus ledits Pères avoir audit collège tou-  
tes autres personnes requises et nécessaires tant  
prêtres que autres jolite et suivant leurs consti-  
tutions et règles, et au cas quelqu'un des six régents  
mourut ou tombat malade, en ce cas ledits Pères  
seront tenus en avoir d'autres de lad. compagnie  
pour être subrogés en leurs places et pour tenir et  
continuer ledit collège en bon et dû état; et pour  
la nourriture et entretenement de toutes les sus-  
dites personnes et satisfaire à tous frais qui en  
dependent, ledits sieurs maire et consuls, pro-  
cureur et syndic et habitants, avec ledit sieur  
evêque et susdits chapitres doteront et fonde-  
ront ledit collège de rente ou revenu annuel  
de 3.000 livres tournois par an, à commencer  
l'année le 1<sup>er</sup> de décembre 1591. (Pour faire ce reve-  
nu sont donnés aux jésuites, entr'autres choses,  
deux prébendes et les gros fruits du bénéfice et

SHAP - Fonds Pomme

# Pénitents

Pénitents. Il y avait à Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle trois compagnies de pénitents qui avaient une grande influence dans les affaires de la ville, et dont faisaient partie le plus grand nombre des habitants: les Bleus, établis en 1585 sous le patronage de saint Jérôme, dans la chapelle de sainte-Anne, après avoir eu leur réunion chez les Cordeliers et chez les Jésuites. Leur prieur lorsque surgit la Révolution, était M. du Meynot. — les Blancs, établis en 1567 par Mgr Pierre Fournier dans la petite chapelle de sainte-Anne de St-Prout. En 89 ils avaient pour grand-prieur Mgr de Flamarens, et leur prieur M. de Crémoux, chanoine, vicaire-général. Les Noirs se réunissaient dans l'église St-Silain. (1)

On disait autrefois, en parlant des pénitents de Périgueux nobles blancs, riches bleus, pauvres noirs parce que la noblesse traitait de préférence dans la compagnie des pénitents blancs, les marchands dans celle des bleus et les artisans dans celle des noirs. De là, quelques rivalités et jalousies entre ces différentes compagnies.

(1) sous le patronage de saint Jean-Baptiste. L'abbé Carles dit qu'ils ne furent établis qu'en 1631.  
(2) L'abbé Carles (Titulaires et Patrons) dit qu'ils furent établis en 1567 sous l'invocation de la sainte croix. (Ils étaient sous le patronage de St-François.)  
Après la Révolution les Pénitents Blancs et les Pénitents Noirs furent rétablis. Ils se réunissaient à la croix de St-Georges qu'on appela long-temps pour cette raison: la Croix des Pénitents.

Périgueux, Archiv. de la Dord. Document signé du Préfet de la Dord. et daté du 12 9bre 1824. - 1° Le Palais épiscopal était une abbaye connue sous le nom de collégiale de St-Front. En 1575 les protestants s'étant emparés de la ville et ayant détruit le palais épiscopal, les habitations des chanoines et une partie de l'église cathédrale, l'évêque vint s'établir dans cette abbaye et par une transaction en date du 4 janvier 1669 les deux chapitres s'étant réunis en un seul les évêques conservèrent leur logement dans cette abbaye jusqu'au moment de la Révolution qui les en déposséda. Ce logement épiscopal devint alors la propriété de la ville et du département par un décret du 9 avril 1811. - 2° La ville possédait en entier l'ancien palais épiscopal lorsqu'en 1819 le siège de Périgueux fut rétabli, mais ce ne fut que le 11 août 1821 qu'elle fit cession des bâtimens à condition qu'elle conserverait ceux où se trouvait alors et où se trouve encore établie la bibliothèque publique et que le Conseil général lui donnerait une indemnité de 13.000\* ce qui fait que l'évêque jouit d'une partie de son palais épiscopal par voie d'acquisition. (L'ancien Evêché et séminaires.)

Ibidem. « Il est à remarquer que lorsque Mgr l'Evêque de Périgueux prit possession de son siège son église cathédrale, abandonnée depuis trente ans et était dépourvue de tout, il n'y avait ni chandeliers, ni croix, pas même les ornemens nécessaires pour la célébration du culte journalier. Son palais épiscopal était une masse à laquelle on n'avait fait aucunes réparations depuis trente ans. Les différentes administrations qui s'y logeaient n'avaient fait qu'accroître les dégradations... »

Ibidem. Bâtimens d'ancienne origine ecclésiastique aliénés: 1° le grand séminaire (qui sert de caserne); 2° l'église de l'ancien couvent de St Ursule (qui sert de magasin militaire pour les grains); 3° l'église de la Communauté de St Claire (qui sert de magasin pour les fourrages); 4° le couvent des Bénédictines (qui sert de collège).

(Dans le même dossier) « Aujourd'hui 12 avril 1814 à l'hôtel de la mairie Nous Jean-Baptiste Vidul maire de la ville de Périgueux et François Ambroise Limal Receveur des Domaines au Bureau

de Périgueux, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet du département de la Dordogne et de la décision ministérielle du 27 mai dernier portant que les articles ci-après désignés sont susceptibles de l'application du décret impérial du 9 avril 1811 portant: Art. 1er Nous concédons gratuitement aux départements, arrondissements ou communes la propriété des édifices ou bâtimens nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration des Cours et Tribunaux et de l'instruction publique. Moi dit Limal, en ma dite qualité, agissant pour l'administration de l'Enregistrement et des Domaines et au nom du Gouvernement ai concédé gratuitement à M. le Maire de la ville de Périgueux, ce acceptant la propriété des objets ci-après désignés: 1° les deux ailes des bâtimens dépendant du ci-devant Evêché de Périgueux faisant face à la place de la clautre et à la rue du cidevant petit séminaire, lesquelles sont occupées par la mairie et la bibliothèque de la ville; 2° la partie invendue des ci-devant Jacobins de Périgueux occupée par la gendarmerie; 3° le ci-devant Couvent de St Claire avec l'église et dépendances servant de caserne à la compagnie de réserve aux sous-officiers de recrutement Desquels objets concédés par Sa Majesté Impériale, moi maire de la ville de Périgueux au nom de la commune ai pris et prends possession pour en jouir avec toutes leurs appartenances et dépendances, conformément au décret impérial sus énoncé.

(Ont signé) Vidul maire, Limal Receveur des Domaines.  
Enregistré à Périgueux le 7 avril 1814 f. 177 v°, Co. 4 et 5.  
Bellymes notaire 21 février 1816. »

Convents

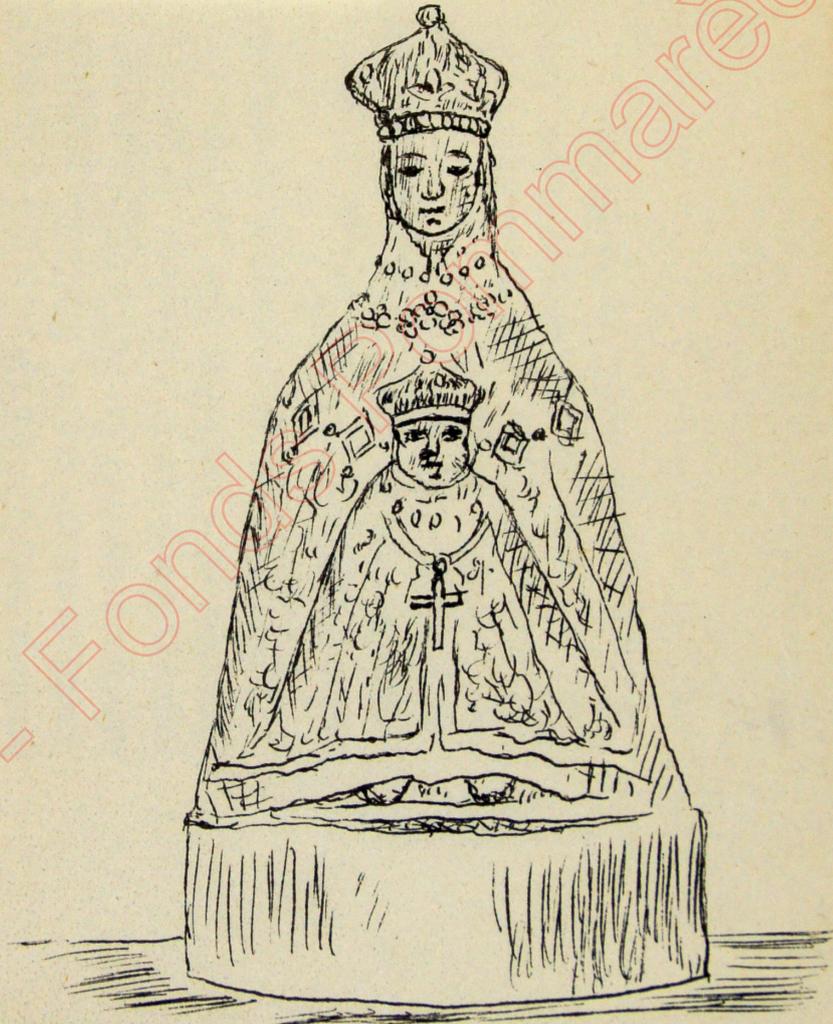
Eglise Notre Dame

de détention où furent renfermés un grand nombre  
de prêtres dont plusieurs moururent d'inani-  
tion et de misère. (voir dans l'ouvrage ce qui a  
rapport à cette maison de détention)  
Les religieuses de Nevers occupent aujourd'hui  
l'emplacement de Notre-Dame: elles y ont un  
asile pour les filles dites Repenties et des écoles.

SHAP - Fonds Pommarède

Couvents

Capucins



Statuette de 25cm ayant appartenu aux Récollets  
d'Excideuil. Aujourd'hui aux PP. Capucins de la  
Ville de Périgueux.